



La Mauricette 2027

Descente Folklorique

Règlement de la Descente Folle de Caisses à Savons dans les Virages de Brissac - 2027

Article 1 : LA CAISSE ET L'EQUIPEMENT PILOTE

Châssis :

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues ou plus **sans moteur**, sur châssis en bois ou en métal **avec un volant**. (Guidon interdit)

Dimensions caisse à savon :

Longueur max = 3.00m - **Largeur** max = 1.60m – **Hauteur** Max = 2.00m

Le siège conducteur doit être fixé au plus près du châssis

Si passager, le siège passager doit être fixé au plus près du châssis, idem siège conducteur.

Le châssis de la caisse à savon, doit être équipé d'un plancher fermé ou grillagé, pour la protection des jambes et des pieds.

Impératif :

- **Un anneau de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum doit être prévu à l'avant et à l'arrière de la caisse à savon pour le remorquage.**
- Ce point d'attache sera boulonné ou soudé sur le châssis.
- Ce point d'attache devra **impérativement** être **apparent et accessible depuis l'extérieur** de la Caisse à savon

Freinage et direction :

Les freins sont **obligatoires** et doivent fonctionner indépendamment de la direction. Les freins doivent agir simultanément et **impérativement sur deux roues au minimum.**

Les guidons ou autres commandes de direction sont interdits.

Seuls les volants complets sont autorisés.

Remorquage :

Le point d'attache de **2.5 cm de diamètre intérieur minimum**, soudé ou boulonné au châssis, devra être suffisamment solide pour assurer le remorquage des véhicules en convoi tiré par un tracteur ou quad depuis la ligne d'Arrivée jusqu'aux Paddocks place Clémenceau

Ce point d'attache devra **impérativement** être **apparent et accessible depuis l'extérieur** de la Caisse à savon



Chaque véhicule devra être équipé pour permettre le remorquage, de :

- une **sangle amovible d'une longueur de 2,5 mètres** minimum comportant **une boucle fermée à chaque extrémité**



- Un **clip mousqueton anneau D verrouillage alu robuste à chaque boucle fermée**



Équipement de sécurité des équipages :

Le port de casque est obligatoire. (Casque moto recommandé, casques de ski ou roller acceptés).

L'équipement du pilote (et du passager éventuel) doit impérativement être composé de :

- gants
- pantalons et haut à manches longues, ou combinaison
- chaussures fermées

L'équipement complet devra **obligatoirement protéger l'intégralité du corps** de manière efficace.

L'équipement complet sera **obligatoire** pour et **pendant la descente et la remontée** des caisses à savon.

Contrôle technique :



Un contrôle technique obligatoire des caisses à savon et de l'équipement du pilote, sera réalisé par les organisateurs pour homologation, avant l'accès à la zone paddock.

Horaires : Le samedi vers 7h30 et le dimanche vers 18h30 (Les horaires et lieux seront précisés une fois votre inscriptions validée). **Tout retard au contrôle technique est susceptible d'annuler votre inscription si l'horaire maximal de présentation est dépassé.**

Les responsables techniques de l'association pourront vous donner les conseils nécessaires pour la mise en conformité des véhicules en regard au règlement en amont de la manifestation.

Les constructions qui ne seront pas **jugées fiables ou dangereuses** seront **refusées**.

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Les publicités d'alcool et tabac sont interdites sur les véhicules et équipement des pilotes.

En cas de défaillance mécanique lors d'une descente, **après réparation, un contrôle technique obligatoire de la caisse à savon**, sera réalisé par les organisateurs pour validation de l'équipage à la poursuite de sa participation aux descentes suivantes.

Le véhicule jugé dangereux pour les participants et/ou les spectateurs lors de ce contrôle technique, sera exclu.

Article 2 : SECURITE ET RESPONSABILITE

Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation.

Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile qui sera à fournir lors de l'inscription.

L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Sécurité :

L'organisateur « la Mauricette » s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs nécessaires pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours.

Le parcours est balisé par des ballots de pailles, barrières.

Des signaleurs seront positionnés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs.

Les participants devront se conformer aux ordres des signaleurs et des organisateurs **sous peine d'exclusion immédiate.**

Panne et dysfonctionnement :

Les participants devront impérativement signaler à l'organisateur avant la remontée aux paddocks tous dysfonctionnements du système de freinage ou de direction. **Après réparation, Un contrôle technique obligatoire de la caisse à savon,** sera réalisé par les organisateurs pour validation de la participation de l'équipage aux descentes suivantes.

EXCLUSION :

L'organisateur « la Mauricette » **exclura immédiatement** tout équipage dont **le comportement ou le véhicule sera jugé dangereux pour les participants et/ou les spectateurs ou ne respectant pas les consignes données et/ou le règlement.**

Article 3 : RÈGLES GÉNÉRALES

La Descente Folle :

☐ Départ Place Clemenceau à Brissac

☐ Arrivée Grilles du Château de BRISSAC.

Le directeur de « **La Descente Folle** » assisté de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de descente.

Les véhicules seront placés en zone paddock à proximité de la ligne de départ avant le début des épreuves de descente.

Le parcours :

Il comprend une descente à 10% d'une longueur de 700 mètres balisée avec six belles courbes et lignes droites jonchées de quelques obstacles avec zones d'évitement.

Le départ :

Le départ sera donné le dimanche 6 Septembre 2026 vers 13h, par le directeur technique de « **La Descente Folle** » assisté de ses adjoints.

Le départ des « Caisses à savon » s'effectuera dans une zone de poussée limitée matérialisée au sol.

Le déroulement :

Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscription.

Les véhicules, équipement des pilotes, seront présentés au contrôle technique le dimanche **5 septembre 2027 à 08h30 et le samedi 4 septembre 18h30 pour les équipages retenus pour la descente nocturne**, place du général de Gaulle.

Seuls les véhicules et les pilotes avec les équipements conformes au règlement technique pourront participer à « **La Descente Folle** ».

Au terme du contrôle technique, un numéro sera remis à l'équipage pour la validation de leur participation.

Les équipages effectueront, par ordre chronologique, une descente de reconnaissance et de découverte du parcours, sous les ordres de la direction de la « La Descente Folle ».

Par ordre chronologique, en début d'après-midi suivant les instructions des organisateurs, les équipages avec leur véhicule, réaliseront sur le podium une chorégraphie de présentation au jury et au public, d'un **temps maximum de 60 secondes**, avant la poussée sur la ligne de lancement.

Le classement :

L'esthétique et l'originalité des caisses à savons, l'esthétique et l'originalité des déguisements des équipages, la prestation lors du show de présentation, seront jugées par le public, un jury populaire et un représentant des organisateurs.

Les prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité et de la conception/réalisation artisanale du véhicule.

Le classement tiendra également compte de la fiabilité des véhicules et de la participation de l'équipage à la totalité des descentes réalisées.

Les véhicules seront présentés au jury le dimanche 5 septembre 2027 sur la place Clémenceau à Brissac.



Article 4 : Inscriptions

Pour valider son inscription, il faut :

- Disposer d'une assurance responsabilité civile individuelle par **Pilote** en cours de validité.

(Demander une attestation à son assureur)

- Remplir le dossier d'inscription (idéalement en ligne) en fournissant notamment :
 - Les noms, prénoms, date de naissance des pilotes et copilotes participant à la descente.
 - La copie d'assurance responsabilité civile individuelle pour chaque membre de l'équipage.
 - Fournir les autorisations parentales éventuelles pour les mineurs.

Le bulletin d'inscription sera réalisé idéalement en ligne ou à défaut en version papier correctement complété et signé, accompagné des attestations d'assurance civile individuelles des pilotes et copilotes devra nous parvenir avant le :

12 Juillet 2027,

- par mail, à l'adresse : contact@lamauricette.fr
- Ou remis en main propre aux responsables de l'association.

Lors de l'édition 2026 de la descente Folle des Virages de BRISSAC, le nombre d'équipage participant à sera limité à **40**.

Les 40 premiers dossiers reçus **COMPLET**, accompagnés des attestations d'assurance RC et des autorisations parentales pour les mineurs, seront retenus. Une liste d'attente sera ouverte en cas de désistement d'un équipage dont le dossier a été validé.

Clôture des inscriptions le 12 Juillet 2027.

Article 5 : Musique show de présentation

Pour vous permettre de participer à **la Descente Folle de Caisse à Savon des Virages de Brissac – 2027** après validation de votre inscription, vous devrez impérativement nous faire parvenir pour le show de présentation votre choix musical, en nous fournissant :

- les références de la musique (Titre et interprète)
- ou lien YouTube
- ou fichier numérique type mp3/wav

avant le : **15 Aout 2026**,

par mail, à l'adresse : contact@lamauricette.fr

Par la présente, j'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à l'appliquer

Nom de la caisse à savon :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Fait à..... Le.....

Signature

Bulletin d'inscription

La Descente Folle de Caisse à Savon dans les Virages de Brissac - 2027

se déroulera le dimanche 5 septembre à partir de 08h30.

Inscription à remettre dès que possible et au plus tard **le 12 Juillet 2027**

Pour valider l'inscription, joindre le bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné d'une copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile à jour, par pilote.

L'association La Mauricette vous rappelle qu'il est important d'être à jour d'assurance (responsabilité civile individuelle).

NOM de la caisse à savon :

Pilote :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

Pilote /Copilote:

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

Fait à..... Le.....

Signature

NOM de la caisse à savon :

Pilote /Copilote:

Nom :.....

Prénom :.....

Date de naissance :.....

Adresse :.....

.....

Téléphone :.....

Mail :.....@.....

Pilote /Copilote:

Nom :.....

Prénom :.....

Date de naissance :.....

Adresse :.....

.....

Téléphone :.....

Mail :.....@.....

Fait à..... Le.....

Signature

Participants mineurs :

Autorisation parentale obligatoire pour participer à l'événement.

(Une autorisation par mineur)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

*Père / *Mère de :

Equipe de la caisse à savon dénommée.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

Autorise *mon fils / *ma fille

à participer à la « Descente Folle » de caisse à savon organisée dans le cadre de la Mauricette.

*(*rayer la mention inutile)*

Fait à..... Le.....

Signature

Pour tous renseignements complémentaires, : contact@lauricette.fr

